



**WALDBËLLEG**  
COMMUNE DE WALDBILLIG

## AVIS AU PUBLIC

En vertu de l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public qu'une demande d'autorisation a été introduite à l'Administration de la Gestion de l'eau par T. Palm International Luxembourg S.A., en vue de l'évacuation des eaux pluviales dans le cadre de la construction d'une maison d'habitation à Christnach.

Waldbillig, le 13 mars 2017

Pour le Collège échevinal,

*pour* Le bourgmestre,



La secrétaire,